

Lyon, le 8 avril 2024

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## La Métropole de Lyon souhaite développer l'activité des taxis pour répondre aux besoins croissants des Grands Lyonnais

En juillet 2023, faisant suite aux revendications des syndicats de chauffeurs de taxi, la Métropole de Lyon a sollicité une étude, confiée au bureau de recherche 6-t, afin d'objectiver la situation de cette profession sur le territoire. Pour dresser un état des lieux, retracer l'évolution de la demande de trajets en taxi ces 10 dernières années et établir une projection pour les années à venir, le bureau de recherche a suivi une méthodologie basée sur le croisement de diverses données : étude de la réglementation nationale, départementale et métropolitaine, création d'une base de données multicritère et analyse statistique, échanges directs avec les acteurs de la profession (14 entretiens, recensement des données d'activité...), comparaison avec d'autres villes...

## Cette étude répondait à un double objectif :

- > dresser l'état des lieux de l'activité des taxis sur le territoire métropolitain,
- apprécier l'opportunité de créer ou non de nouvelles licences pour répondre aux besoins actuels et futurs.

À l'issue de 8 mois de travail en collaboration avec les représentants de la profession, les conclusions de l'étude du bureau de recherche 6-t montrent la nécessité d'un développement significatif de la flotte de taxis dans les prochaines années, passant par l'attribution de nouvelles licences pour répondre aux besoins croissants des Grands Lyonnais. Considérant les facteurs d'évolution de la demande et le poids de chaque segment de marché (usagers locaux, visiteurs de loisir, voyageurs d'affaires, services médicaux), l'étude prévoit un rythme de croissance des besoins d'environ 2,6% par an durant les prochaines années. L'augmentation de la population, la dynamique touristique (de loisir aussi bien que d'affaire) et le développement des courses médicales alimenteront cette croissance de la demande de courses en taxis.

La concurrence des autres modes, notamment les VTC, vélos et trottinettes en libre-service, continuera d'impacter la demande, mais sans empêcher le développement de l'activité des taxis. Ces derniers bénéficieront d'un environnement plus favorable et d'une plus forte attractivité, notamment à la faveur des initiatives de la Métropole de Lyon : création de couloirs réservés bus + taxis (près de 100 km de voirie dédiée offrant plus de rapidité et de fiabilité des temps de trajet), aménagement de stations, promotion au sein du bouquet global de solutions de mobilité (via l'Agence des Mobilités et les différents canaux de communication institutionnels), etc. Sans augmentation de la flotte des taxis, l'évolution de la demande profiterait notamment aux VTC, sans être réellement satisfaite car ces derniers n'offrent pas le même niveau de service (pas d'accès aux couloirs bus ni aux aires piétonnes, pas de courses médicales...).



150 nouvelles licences attribuées par la Métropole de Lyon, selon un calendrier et des modalités à définir en concertation avec la profession.

Sur la base des conclusions de l'étude menée par 6-t, la Métropole de Lyon a fait le choix d'attribuer 150 nouvelles autorisations de stationnement (ADS) dites « licences Thévenoud » à partir de janvier 2025. Ce chiffre équivaut à environ 10% d'augmentation par rapport aux 1 375 ADS actuellement en circulation.

Tout en répondant à la croissance de la demande à venir, ces nouvelles licences doivent également permettre aux chauffeurs de taxis d'assurer des courses aujourd'hui délaissées. La zone unique de prise en charge (ZUPC) ne sera pas modifiée.

## D'ici à janvier 2025, la Métropole ouvre une négociation avec les représentants de la profession, sur :

- le rythme de déploiement des nouvelles ADS ;
- leurs critères d'attribution, le zonage associé ainsi que les conditions de sortie ou de renouvellement au bout de 5 ans ;
- leurs conditions d'exploitation, dans une logique de complémentarité avec les ADS existantes (exemples indicatifs : accès PMR, activité obligatoire à certains horaires ou jours de l'année, motorisation à faibles émissions...);
- les indicateurs à mettre en place pour appréhender et évaluer les impacts de ce renforcement de l'offre taxis (observatoire).